

38th Regular Session of the Human Rights Council

Item 10: Interactive dialogue with the High Commissioner in Haiti

Joint Oral Statement

03 July 2018

Merci Monsieur le Président,

Nous souhaitons remercier le Haut-Commissaire pour son rapport sur l'élaboration d'un plan d'action national visant à mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits de l'homme en Haïti. Nous saluons également ses recommandations concernant des préoccupations spécifiques en matière de droits de l'homme, en particulier celles sur la situation des détenus dans les prisons.

Les conditions de détention au sein des prisons haïtiennes constituent des traitements cruels, inhumains et dégradants. Cela a été maintes fois réitéré par l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti¹, par la section des droits de l'homme de la MINUSTAH ainsi que par le Secrétaire Général de l'ONU². Ce dernier a même confirmé un état de « surpopulation extrême » dans les prisons haïtiennes.³ Ainsi, à la Prison Civile de Port-au-Prince, abritant environ un tiers de l'ensemble des personnes en détention en Haïti, le taux d'occupation se situait, le 5 octobre 2017, à 980,48% et l'espace moyen par détenu était de 0,459 m².

¹Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, Gustavo Gallón, A/HRC/28/82, 9 février 2015, §48; Rapport de l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti, 8 mars 2017, A/HRC/34/73, §52.

²Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 16 mars 2017, S/2017/223, §24; Rapport sur la situation des droits de l'homme en Haïti, 1er juillet 2015 - 31 décembre 2016, MINUSTAH, juillet 2017, §39.

³Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, 16 mars 2017, S/2017/223, §24.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons exprimer notre préoccupation face au manque de volonté politique du gouvernement haïtien de mettre en œuvre les recommandations formulées par divers mécanismes de l'ONU, et en particulier celles formulées par l'ancien Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti.

Nous appelons également le gouvernement haïtien et les autorités compétentes à travailler avec les organisations de la société civile de manière transparente, inclusive et ouverte dans les débats et la mise en œuvre de ces recommandations.

Monsieur le Président,

Nous encourageons le Conseil des droits de l'homme à continuer à inclure Haïti dans sa liste de priorités. Nous invitons les Etats membres à travailler avec Haïti en fournissant au pays l'assistance technique nécessaire pour la mise en œuvre de son plan national en matière de droits de l'homme. Enfin, nous appelons également les autres mécanismes de l'ONU, en particulier les procédures spéciales pertinentes, à prendre les devants et à surveiller la situation des droits de l'homme en Haïti lorsque cela relève de leurs mandats.